



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2010

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010				
no compte	nombre - indice	Exercice 2010	Exercice 2009	var.en%
		711,07	699,44	2010/09
DEPENSES				
600	Frais de personnel	21.743.623,69	21.629.574,96	
602	Frais d'exploitation	1.722.826,03	1.712.314,40	
603	Frais de fonctionnement	810.610,30	857.063,73	
604	Frais généraux	11.687,24	10.677,24	
605	Frais d'acquisition	62.160,95	36.260,65	
608	Frais communs CCSS	7.193.397,96	6.653.820,98	
60	I. Frais d'administration	31.544.306,17	30.899.711,96	2,09%
61300/1	Pensions brutes	2.775.625.037,67	2.646.553.071,90	
61302	Convention belgo-luxembourgeoise	15.865,66	138.811,22	
61303	Indemnité d'attente	42.254.729,68	31.797.907,28	
61304	Pré retraite	29.410.333,32	27.877.160,94	
6132	Remboursements de cotisations	1.485.935,75	1.616.573,16	
6133	Autres versements en capital	677.644,13	513.207,82	
6135	Intérêts moratoires	0,00	0,00	
61	II. Prestations en espèces	2.849.469.546,21	2.708.496.732,32	5,20%
62	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
6301	Transferts régimes spéciaux	21.073.029,23	21.185.558,09	
6302	Transfert Fonds de compensation	453.968.201,59	775.207.781,04	
6304	Transfert cotisations organismes internationaux	10.315.565,69	9.247.594,38	
631	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	80.391.515,97	76.226.516,38	
63	IV. Transferts de cotisations à d'autres organismes	565.748.312,48	881.867.449,89	-35,85%
6400	Décharges s./cotisations irrécouv.- salariés	13.174.089,97	0,00	
6401	Décharges s./cotisations irrécouv.- non-salariés	2.077.302,73	0,00	
641	Autres décharges	85.360,40	65.256,50	
642003	Extournes de cotisations indues - part ass. et employ.	1.095.364,90	281.655,60	
642014	Extournes de cotisations indues-part Etat	550.179,48	140.827,80	
6425	Extournes de cotisations - dépassement plafond	984.126,17	1.034.307,98	
64	V. Décharges et restitutions de cotisations	17.966.423,65	1.522.047,88	1080,41%
65	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	0,00	0,00%
66	VII. Charges financières	1.993,53	0,00	100,00%
67	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	0,00	0,00%
68	IX. Quote-part Etat et org. dans la récup. tiers resp.	0,00	0,00	0,00%
69	X. Dépenses diverses	0,50	8.566,69	-99,99%
Total des dépenses courantes		3.464.730.582,54	3.622.794.508,74	-4,36%
81610013	Dotations au fonds de roulement	31.916.091,89	21.309.748,79	
816102	Dotations à la réserve administrée par la caisse	0,00	0,00	
81610650	Dotations à la réserve de compensation	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES		3.496.646.674,43	3.644.104.257,53	-4,05%

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010				
no compte	nombre - indice	Exercice 2010	Exercice 2009	var.en%
		711,07	699,44	2010/09
RECETTES				
7000	Cotisations sur salaires	2.064.993.663,17	0,00	
70010	Cotisations s./ indemnités de maladie, mat.et accident	29.215.850,45	32.120.481,82	
70012	Cotisations s./chômage,préretraite et allocat.complém.	49.085.132,70	0,00	
700200	Cotisations des non-salariés	130.705.726,62	0,00	
700201	Cotisations à charge du FOA	3.968.051,56	0,00	
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.710.339,34	0,00	
7004103	Cotisations service volontariat	197.206,68	0,00	
7004104	Cotisations congé parental	9.750.565,07	0,00	
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.271,20	0,00	
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dépendance	4.506.931,42	0,00	
7004120	Cotisations assistance maternelle	575.369,68	0,00	
700	A. Cotisations obligatoires normales	2.295.712.107,89	32.120.481,82	
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	0,00	25.379,83	
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	15.719.852,93	0,00	
70114	Restitutions de cotisations	3.006.343,55	0,00	
701	B. Rappels, rachats et restitutions de cotisations	18.726.196,48	25.379,83	
702	C. Cotisations volontaires	10.000.389,09	0,00	
70	I. Cotisations des assurés et des employeurs	2.324.438.693,46	32.145.861,65	7130,91%
71	II. Cotisations à charge des pouvoirs publics	1.160.716.174,96	0,00	0,00%
72	III. Participation de tiers - Etat	13.654,71	7.140,15	91,24%
7301	Transferts de régimes spéciaux	2.726.932,56	2.421.927,97	
732	Répartition des cotisations	0,00	2.792.851.689,67	
73	IV. Transferts provenant d'autres organismes	2.726.932,56	2.795.273.617,64	-99,90%
74	V. Revenus sur immobilisations	0,00	0,00	0,00%
760	Recours contre tiers responsables	2.549.195,09	1.037.164,82	
761	Intérêts de retard sur cotisations	2.366.900,88	0,00	
762	Amendes d'ordre	33.000,96	0,00	
765	Retenues pour pensions	1.019.587,38	1.000.024,35	
769	Produits divers	50.726,00	46.855,51	
76	VI. Produits divers de tiers	6.019.410,31	2.084.044,68	188,83%
771	Revenus sur placements à moins d'un an	2.720.079,80	4.511.945,23	
776	Plus-value conversion euros	18,33	0,00	
77	VII. Produits financiers	2.720.098,13	4.511.945,23	-39,71%
79	VIII. Recettes diverses	11.710,30	21.030,13	-44,32%
Total des recettes courantes		3.496.646.674,43	2.834.043.639,48	23,38%
81710013	Prélèvement au fonds de roulement	0,00	0,00	
817102	Prélèvement à la réserve administrée par la caisse	0,00	810.060.618,05	
TOTAL DES RECETTES		3.496.646.674,43	3.644.104.257,53	-4,05%

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2010			
no compte	ACTIF	31.12.2010	31.12.2009
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
2	VALEURS IMMOBILISEES	0,00	0,00
400	Frais d'Administration	0,00	0,00
410	Bénéficiaires de Prestations	951.642,12	847.499,34
4112	Cotisations, Int.morat.et Amendes	449.623.450,29	0,00
4119	Divers	280,00	316,38
40/41	DEBITEURS	450.575.372,41	847.815,72
42	DEBITEURS PERSONNEL	0,00	0,00
4350	Débiteurs Frais d'Administration	2.041,47	2.152,95
4351	Suppléments de Pension	2.275,87	3.436,64
43520018	Cotisations CNS	2.345.522,29	4.647.757,36
43520073	Cotisations CCSS	0,00	172.801.667,75
435	ORGANISMES DEBITEURS	2.349.839,63	177.455.014,70
4410	ETAT - Cotisations	20.781.067,23	1.439.500,37
4412	ETAT - Prestations	415.057,77	139.695,30
4413	ETAT - Frais d'Administration	13.654,71	14.280,30
441	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	21.209.779,71	1.593.475,97
4543	DEBITEURS-COTISATIONS CDR	0,00	0,00
46	FRAIS A REPARTIR	0,00	0,00
4810	Frais d'Administration payés d'avance	1.324.794,22	1.320.446,75
4811	Prestations payées d'avance	217.720.500,69	205.642.904,01
4815	Débiteurs Cotisations, Amendes et Intérêts	234.350.454,52	13.154.520,29
4818/9	Divers payés d'avance	0,00	0,00
495	Compte d'Attente - Débiteurs Divers	0,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	453.395.749,43	220.117.871,05
4	TIERS	927.530.741,18	400.014.177,44
512/514	Banques et Chèques Postaux	2.717.848,96	3.635.717,89
513	Placements à moins d'un an	493.700.000,00	384.200.000,00
515	Avance de Trésorerie	0,00	0,00
518	Intérêts courus sur Placements	67.393,05	65.788,29
58	Virements Internes	0,00	0,00
5	COMPTES FINANCIERS	496.485.242,01	387.901.506,18
	TOTAL DE L'ACTIF	1.424.015.983,19	787.915.683,62

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2010			
no compte	PASSIF	31.12.2010	31.12.2009
1061002	Fonds de Roulement	406.274.509,85	374.358.417,96
1061020	Réserve administrée par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
1065000	Réserve de Compensation	0,00	0,00
106	Réserve	800.153.451,05	768.237.359,16
14	PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	0,00	0,00
16	EMPRUNT ET DETTES	0,00	0,00
1	CAPITAUX PERMANENTS	800.153.451,05	768.237.359,16
400	Frais d'Administration	1.448.944,30	96.831,73
401	Prestations en Espèces	1.684.943,33	1.573.009,22
406	Cotisations	225.985.070,72	0,00
409	Créditeurs Divers	34.775,83	61.982,92
421	Organes et Personnel	0,00	0,00
40/42	CREDITEURS	229.153.734,18	1.731.823,87
4300	Créditeurs Frais d'Administration	7.435.430,35	6.900.793,24
4301	Créditeurs Prestations	3.033,20	1.190.168,91
43020073	Créditeurs Cot.CCSS (Personnel et autres)	134.620,60	0,00
43020073	Créditeurs Cotisations CCSS	0,00	0,00
43020075	Créditeurs Cotisations FDC	387.135.376,31	0,00
43021	Créditeurs Cotisations Assurés	0,00	9.435.886,18
4309	Créditeurs Cotisations Divers	0,00	278.461,96
430	ORGANISMES CREDITEURS	394.708.460,46	17.805.310,29
440	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	0,00	140.827,80
453	CREDITEURS CDR	0,00	0,00
48232	Cotisations de l'Etat payées d'avance	0,00	0,00
4824	Produits perçus d'avance Loyer	0,00	0,00
4826	Produits perçus d'avance Frais	0,00	0,00
4829	Régul.Créd./Produits perçus d'avance	337,50	362,50
490	Compte d'Attente - Créditeurs Divers	0,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	337,50	362,50
4	TIERS	623.862.532,14	19.678.324,46
512	Banques	0,00	0,00
5	COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
	TOTAL DU PASSIF	1.424.015.983,19	787.915.683,62

I. BASES LEGALES

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit. Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance.”

Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout. Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

II. COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

La moyenne annuelle de l'échelle mobile des salaires qui était de 699,44 points en 2009, s'élève à 711,07 points en 2010, soit une progression de 1,66%.

Les pensions brutes payées en 2010 ont augmenté de 4,88% par rapport à 2009 suite à la progression de l'indice du coût de la vie et de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension. Les pensions n'ont pas bénéficié d'un ajustement en 2010.

D'autre part, les comptes particuliers dénommés « communauté de risque » ayant pour objet la répartition des recettes en cotisations par le Centre commun de la sécurité sociale entre les caisses de pension, fusionnées en Caisse nationale d'assurance pension, et le Fonds de compensation, ont été abolis à partir de l'exercice 2010. Par conséquent, l'ensemble des recettes en cotisations est transféré du CCSS à la CNAP, permettant à celle-ci de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, ses moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré de la CNAP au FDC. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions précédentes, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

Du point de vue comptable, les recettes en cotisations figurent désormais intégralement aux comptes « Cotisations à charge des assurés et employeurs – [70] » et « Cotisations à charge des pouvoirs publics – [71] » de la CNAP au lieu du compte « Répartition des cotisations – [732] » auprès des ISS respectifs. L'excédent à transférer au FDC est comptabilisé au compte « Transferts Fonds de compensation » , [63020000] auprès de la CNAP et [73020000] auprès du FDC.

A noter que les comptes [73020000] auprès du FDC et [63020000] auprès de la CNAP se compensent au niveau du décompte du régime général de pension.

Il en résulte que le compte d'exploitation de 2010 n'est pas directement comparable avec le compte d'exploitation de l'exercice 2009.

DEPENSES

60 Frais d'administration:31.544.306,17 €

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2010 à 31.544.306,17 € contre 30.899.711,96 € en 2009, soit une augmentation de 2,09 %. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation des frais du Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS).

600 Frais de personnel:21.743.623,69 €

En 2010, les frais de personnel s'élèvent à 21.743.623,69 € dont 11.732.728,25 € pour le personnel actif et 10.010.895,44 € pour le personnel pensionné. Pour le personnel actif, il s'agit d'une augmentation des frais de 1,79%, alors que pour le personnel pensionné, il s'agit d'une diminution des frais de 0,91% par rapport à 2009.

Frais de personnel	2009	2010	variation
Traitements des employés publics	11.046.629,90	11.206.389,37	1,45%
Indemnités des employés permanents	366.685,42	424.793,72	15,85%
Indemnités des employés temporaires	31.395,22	19.200,44	-38,84%
Rémunérations des étudiants	18.371,31	14.271,02	-22,32%
Salaires des ouvriers permanents	63.706,24	68.073,70	6,86%
Sous-total personnel actif	11.526.788,09	11.732.728,25	1,79%
Pensions du personnel retraité	10.102.786,87	10.010.895,44	-0,91%
Total:	21.629.574,96	21.743.623,69	0,53%

Le personnel actif :

La hausse des frais pour le personnel actif de 1,79% résulte de différents facteurs influençant les dépenses salariales, à savoir :

- La progression de l'indice du coût de la vie ce qui se traduit par une augmentation de 1,66% entre 2009 et 2010,
- la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales.

L'évolution du personnel actif de la CNAP se présente de manière suivante :

Personnel actif de la CNAP	
Date	Unités
01.01.2009	161
31.12.2009	166
31.12.2010	164

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la CNAP se chiffre à 164 personnes, qui occupent un total de 151,25 postes, soit une diminution de 1,75 unités par rapport à la fin de l'exercice 2009 (153 postes).

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public gère son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée de service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire régis par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat.

Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial régis par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Au 31 décembre 2009, le nombre de pensionnés à charge de la CNAP s'élevait à 171 unités pour se chiffrer à 173 unités au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 2 unités ou de 1,16%.

Malgré la croissance du nombre de pensionnés de 2 unités, les dépenses pour pensions ont diminuées de 0,91% entre 2009 et 2010.

Dépenses	2009	2010	variation
Pensions et suppléments de pension	9.837.564,00	9.749.089,68	-0,90%
Cotisations (part patronale)	265.222,87	261.805,76	-1,29%
Total:	10.102.786,87	10.010.895,44	-0,91%

Le régime spécial transitoire et le régime spécial de la CNAP se présentent comme suit :

PERSONNEL ACTIF					
DATES	Régime spécial transitoire		Régime spécial		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
01.01.2009	56	61	21	22	160
31.12.2009	55	62	23	25	165
31.12.2010	51	55	29	28	163

PERSONNEL PENSIONNE						
DATES	Régime spécial transitoire					TOTAL
	Pensions personnelles		Pensions de survie du conjoint		Pensions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Orphelins	
01.01.2009	100	29	0	47	0	176
31.12.2009	96	29	0	46	0	171
31.12.2010	93	29	0	51	0	173

Il faut noter qu'actuellement il n'y a pas de bénéficiaires de pension du régime spécial, dont relèvent les employés publics entrés en service après le 31.12.1998.

Comme précisé plus haut, la CNAP gère son propre régime de pension statutaire pour son personnel administratif. Les charges et les recettes y relatif se présentent comme suit :

Exercice :		2009 milliers EUR	2010 milliers EUR
Dépenses :	Pensions brutes	9.886,80	9.788,26
	Trimestre de faveur	6,23	93,41
	Cotisations (part patronale)	265,71	265,41
	Total :	10.158,74	10.147,08
Recettes :	Retenue pour pension - agents actifs	1.000,02	1.019,59
	Transfert de cotisations du régime contributif	0,00	0,00
	Total :	1.000,02	1.019,59
Solde :		9.158,72	9.127,49

Etant donné que ce régime de pension est financé suivant le système de la répartition pure, il ne dispose pas de réserves et le découvert entre les dépenses et les recettes doit être couvert par les recettes courantes de l'assurance pension.

Le nombre de personnes concernées par le régime de pension statutaire s'élève au 31.12.2010 à 163 actifs et à 173 pensionnés. A remarquer que lors de la constitution de la CNAP, celle-ci s'est vue imposer une charge supplémentaire concernant les pensions des employés retraités relevant de l'association d'assurance contre les accidents, de la caisse de maladie des professions indépendantes et de la caisse de maladie agricole.

Régime de pension spécial de la CNAP			
Exercice	Masse salariale	Dépenses	Prime de répartition pure
	montants en milliers EUR		
2009	11.061,16	10.158,74	91,84%
2010	11.111,30	10.147,08	91,32%

La masse salariale brute des employés publics et des employés admis au régime de pension spécial s'élève à 11,111 millions d'euros en 2010 contre 11,061 millions d'euros en 2009. La prime de répartition pure (rapport entre dépenses totales pensions et masse salariale) s'élève à 91,32% en 2010 contre 91,84% en 2009.

602 Frais d'exploitation:..... 1.722.826,03 €

602	Frais d'exploitation	2009	2010	Variation %
6020	Bâtiment loyer	1.238.330,65	1.237.953,98	-0,03%
6021	Bâtiments frais	464.281,20	469.634,55	1,15%
6023	Installat. et télécomm.	466,90	697,83	49,46%
6024	Informatique	0,00	94,07	p.m.
6025	Véhicules autom.	9.235,65	14.445,60	56,41%
		1.712.314,40	1.722.826,03	0,61%

Ces frais regroupent la part de la CNAP dans les dépenses relatives aux bâtiments administratifs sis à Luxembourg, bd Prince Henri, 1A et route d'Esch, 125 telles que loyer, nettoyage, eau, électricité, chauffage, assurances, gardiennage et surveillance, les contrats d'entretien, les installations de télécommunication ainsi que les frais pour l'entretien des voitures de service. Le total des frais d'exploitation passe de 1.712.314,40 € en 2009 à 1.722.826,03 € en 2010, soit une progression de 10.511,63 € ou 0,61%.

603 Frais de fonctionnement:..... 810.610,30 €

603	Frais de fonctionnement	2009	2010	Variation %
6030	Indemnités personnel	18.165,82	15.436,88	-15,02%
6031	Organes	14.737,91	16.502,20	11,97%
6032	Bureau	157.643,04	147.869,16	-6,20%
6033	Postes et télécommunic.	167.460,75	166.424,34	-0,62%
6034	Information et publications	31.251,81	35.416,55	13,33%
6035	Frais experts et études	722,42	3.224,36	346,33%
6036	Contentieux	241.833,17	196.551,65	-18,72%
6039	Dépenses diverses	225.248,81	229.185,16	1,75%
		857.063,73	810.610,30	-5,42%

Le total des frais de fonctionnement passe de 857.063,73 € en 2009 à 810.610,30 € en 2010, soit une diminution de 5,42%. Ce résultat s'explique principalement par une nette diminution des frais de contentieux par rapport au résultat exceptionnellement élevé de l'année 2009.

En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 2.549.195,09 € en 2010 contre 1.037.164,82 € en 2009, représentant une progression de 145,78% ; (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).

604 Frais généraux: 11.687,24 €

604	Frais généraux	2009	2010	Variation
6042	Cotisations ALOSS	7.327,24	7.327,24	0,00%
6049	Divers	3.350,00	4.360,00	30,15%
		10.677,24	11.687,24	9,46%

La progression du poste [6049]-Divers s'explique par la participation de la caisse aux frais occasionnés par des « M-Pass » pour 17 membres du personnel de la CNAP.

605 Frais d'acquisition: 62.160,95 €

605	Frais d'acquisition	2009	2010	Variation
6051	Acquisition machines de bureau	0,00	0,00	0,00%
6052	Acquisition mobilier de bureau	36.260,65	44.943,15	23,94%
6053	Acquisition inst. de télécommun.	0,00	0,00	0,00%
6056	Acquisition équip. spéciaux	0,00	17.217,80	100,00%
		36.260,65	62.160,95	71,43%

Outre le remplacement de mobilier usé, nous avons acquis du mobilier de bureau en vue du regroupement des services de la caisse. L'acquisition de machines pour plier et emballer respectivement pour peser et affranchir le courrier représente les équipements spéciaux acquis en 2010.

608 Participation aux frais du Centre commun: 7.193.397,96 €

608	Frais communs CCSS	2009	2010	Variation
6081	Frais de personnel	4.127.607,69	4.457.850,11	8,00%
6082	Frais de matériel	2.257.162,98	2.212.011,47	-2,00%
6083	Acquisitions nouvelles	269.050,31	523.536,38	94,59%
		6.653.820,98	7.193.397,96	8,11%

Les frais du Centre Commun sont répartis en fonction de l'effectif en personnel des différents utilisateurs. La part incombant à la CNAP représente 22,00%.

61 Prestations en espèces: **2.849.469.546,21 €**

61300 - Pensions brutes: 2.775.625.037,67 €
61301

Le total des pensions brutes payées en 2010 se chiffre à 2.775.625.037,67 €, soit une augmentation en 2010 de 4,88%. La progression de l'indice du coût de la vie dans le taux de croissance étant de 1,66%, l'augmentation réelle des pensions est de 3,17%.

Cette progression résulte principalement de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 3,64%.

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2009	2010	
Avances	-3.092.136,54	-984.697,95	-
Majorations forfaitaires	359.428.000,65	375.858.302,16	4,57%
Majorations forfaitaires spéciales	44.185.732,60	45.439.652,32	2,84%
Majorations forfaitaires transitoires	43.284.822,10	42.066.881,36	-2,81%
Majorations proportionnelles	1.908.561.524,10	2.011.576.165,84	5,40%
Majorations proportionnelles Baby-Year	13.440.078,60	16.155.495,65	20,20%
Majorations proportionnelles spéciales	114.506.872,18	117.194.001,41	2,35%
Complément minimum 1	55.300.435,17	55.137.140,03	-0,30%
Complément minimum 2	23.575.842,84	23.976.160,62	1,70%
Complément minimum 3	7.253.644,92	8.145.962,50	12,30%
Complément divers 1	5.380.869,53	5.108.022,33	-5,07%
Complément divers 2	1.180.015,57	1.097.005,63	-7,03%
Supplément enfant	173.618,36	155.328,43	-10,53%
Complément différentiel	20.158.490,15	18.921.839,37	-6,13%
Complément différentiel D.G.	126.726,60	117.892,63	-6,97%
Assurance supplémentaire	3.168.602,68	3.090.559,63	-2,46%
Allocation de fin d'année	49.536.115,68	52.219.896,97	5,42%
Allocations trimestrielles	383.816,71	349.428,74	-8,96%
Montant brut total	2.646.553.071,90	2.775.625.037,67	4,88%

Le montant total des pensions brutes de **2.775.625.037,67 €** est à ventiler comme suit:

6.408.769,30 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial (ETAT, CPFEC, SNCFL, ET.PUBL.) et étant à charge de la CNAP,

2.769.216.268,37 € représentant le montant des pensions brutes (pens. seules) payées directement par la CNAP (régime général)

Le montant total des pensions brutes de 2.769.216.268,37 se compose comme suit:

Pensions nettes	2.553.616.893,05
Impôts	126.967.162,06
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	63.011.917,89
Cot. assurance dépendance	27.177.490,18
Cotisations syndicales	153.471,87
Cot. Chambres professionnelles	2.296.075,73
Sous-total	2.773.223.010,78
Saisies de pensions en suspens	70.223,66
Pensions indues en suspens (à déduire)	-4.076.966,07
Total	2.769.216.268,37

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2010)

61302 Convention belgo - luxembourgeoise - pensions d'invalidité: 15.865,66 €

En application de l'article 12 de la Convention belgo - luxembourgeoise sur la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, la dépense résultant de l'octroi anticipé de l'indemnité d'invalidité belge pendant la période d'incapacité primaire de travail au sens de la législation belge est à charge des institutions d'assurance pension luxembourgeoises.

Montant et nombre				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	167.153,26	174.975,54	138.811,22	15.865,66
Nombre	86	66	60	4

61303 Indemnités d'attente: 42.254.729,68 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur visé à l'article 1er de la loi précitée n'a pu être reclassé sur le marché du travail, il bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	16.161.498,02	22.504.343,28	31.797.907,28	42.254.729,68
Nombre au 31/12/	918	1.226	1.675	2.353

Le montant total brut de l'indemnité d'attente de 42.254.729,68 € se compose de:

Pensions nettes I.A.	39.281.100,47
Impôts sur I.A.	1.310.407,26
Cot. assurance maladie - part bénéf. I.A.	1.157.852,36
Cot. assurance dépendance sur I.A.	443.511,50
Cot. Chambres professionnelles sur I.A.	57.819,00
Sous-total	42.250.690,59
Saisies de pensions en suspens I.A.	43.238,34
Pensions indues en suspens I.A.	-39.199,25
Montant total brut I.A.	42.254.729,68

61304 Indemnités de préretraite: 29.410.333,32 €

L'indemnité de préretraite représente le montant brut qui est versé par la CNAP au Fonds pour l'Emploi pour compte des salariés qui en bénéficient et qui ont droit à la pension de vieillesse anticipée en vertu de l'art. 184, al. 1 et 2 du CSS (Art.L.589-1 du Code du Travail).

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	24.808.550,89	25.333.415,33	27.877.160,94	29.410.333,32
Nombre au 31/12/	623	603	694	725

6132 Remboursement de cotisations:.....1.485.935,75 €

61322	Remb.cot. / occupat. bénéf. pension	1.064.903,31
61323	Remb.cot. / non-accompl. conditions	421.032,44
		1.485.935,75

Ad 61322 - L'article 178,2 du C.S.S. prévoit sur demande par année de calendrier le remboursement de la moitié du montant nominal de la cotisation, calculée au taux de 16 %, à supporter par le bénéficiaire d'une pension de vieillesse exerçant une occupation salariée après l'âge de 65 ans. Pour 2010, le montant remboursé s'élève à 1.064.903,31 € (319 demandes) contre 917.336,33 € pour l'exercice 2009.

Montant et nombre				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	655.818,58	724.607,97	917.336,33	1.064.903,31
Nombre	286	280	297	319

Ad 61323 - Le non - accomplissement des conditions d'attribution d'une pension de vieillesse ouvre droit au remboursement des cotisations, calculées au taux de 16 % effectivement versées sur le compte de l'assuré à l'exclusion de la part à charge des pouvoirs publics (Art. 213 du C.S.S.). Pour 2010, le montant remboursé s'élève à 421.032,44 € (94 demandes) contre 699.236,83 € pour l'exercice 2009.

Montant et nombre				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	451.466,76	542.322,93	699.236,83	421.032,44
Nombre	103	100	105	94

6133 Autres versements en capital:677.644,13 €

En cas d'un nouvel engagement par mariage ou partenariat, le bénéficiaire d'une pension de survie a droit au rachat de la pension suivant les conditions de l'article 204 du C.S.S. Au cours de l'exercice 2010, la CNAP a traité 27 demandes en remboursement d'un capital de rente s'élevant à 677.644,13 €

Montant et nombre				
Année	2007	2008	2009	2010
Montant	671.024,41	868.713,15	513.207,82	677.644,13
Nombre	31	46	33	27

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes:565.748.312,48 €

6301 Transferts régimes spéciaux:21.073.029,23 €

L'article 9 de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose, que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge. Le montant des transferts passe de 21.185.558,09 € en 2009 à 21.073.029,23 € en 2010, soit une diminution de 0,53 %.

Le montant de 21.073.029,23 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2009	2010
	montant	montant
C.M.F.E.P.	277.804,61	0,00
Caisse Nationale des Prestations Familiales	0,00	97.445,08
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	5.844.265,15	7.073.387,81
Caisse Nationale de Santé	1.513.485,78	1.550.544,50
Centre Commun de la Sécurité Sociale	518.546,87	191.569,76
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	12.326.413,15	11.330.028,93
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	705.042,53	830.053,15
Total :	21.185.558,09	21.073.029,23

6302 Transfert - Fonds de compensation:.....453.968.201,59 €

La fusion des caisses de pension du régime contributif a entraîné la dissolution de la communauté de risque (abolition de la société 74) avec effet à partir de 2010. Dorénavant le Centre commun de la sécurité sociale transfère mensuellement les recettes en cotisations à la Caisse nationale d'assurance pension. Ces recettes permettent à la CNAP de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, ses moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est affecté à la réserve de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions susmentionnées, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

La dotation au fonds de roulement et l'excédent des recettes en cotisations ont été calculés comme suit :

Calcul du Fonds de roulement:	
Prestations de l'exercice précédent (cpté 61)	2.708.496.732,32
15% des prestations de l'exercice précédent	406.274.509,85
Fonds de roulement initial de l'exercice	374.358.417,96
Dotation au Fonds de roulement	31.916.091,89

Calcul de l'excédent:	
Recettes courantes de la CNAP (comptes 7)	3.496.646.674,43
Dépenses courantes (comptes 6 sans 6302)	3.010.762.380,95
Dotation au Fonds de roulement	31.916.091,89
Excédent à transférer au FDC	453.968.201,59

6304 Organismes internationaux:10.315.565,69 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent pour 2010 à 10.315.565,69 € contre 9.247.594,38 € pour l'exercice 2009, soit une augmentation de 11,55 %. Le nombre des cas diminue de 39 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2008	8.200.777,48	159
2009	9.247.594,38	191
2010	10.315.565,69	152

631 Cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pensions - part de l'organisme:..... 80.391.515,97 €

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2007	67.198.605,27	
2008	70.576.054,47	5,03%
2009	76.226.516,38	8,01%
2010	80.391.515,97	5,46%

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) varient en fonction du total des pensions brutes. Le taux de cotisation applicable en 2010 était de 5,4% dont 2,7% à charge de l'organisme débiteur de la pension.

64 Décharges et restitutions de cotisations:..... **17.966.423,65 €**

	ANNEE	2009	2010
640	Décharges sur cotisations irrécouvrables	5.603.511,49	15.251.392,70
641	Autres décharges	65.256,50	85.360,40
642	Extournes de cotisations	3.425.480,03	2.629.670,55
	TOTAL	9.094.248,02	17.966.423,65
	Variation en %	-26,75%	97,56%

640 Décharges sur cotisations: 15.251.392,70 €

Ces comptes enregistrent les cotisations irrécouvrables déchargées par le comité-directeur du CCSS et qui correspondent à des cotisations comptabilisées aux sous-comptes 7000, 7001 et 7002. L'augmentation par rapport à l'année précédente est le résultat d'une opération de nettoyage extraordinaire décidée par le Comité-directeur du CCSS dans sa séance du 13.07.2010. En effet, le comité a déchargé un montant de 12,3 millions dans 472 cas de faillites remontant au-delà de 15 années vu que la récupération d'une grande partie de la créance en cotisations déclarées par le Centre commun a été jugée plus qu'improbable.

641 Autres décharges:..... 85.360,40 €

Une décharge est accordée par le comité-directeur pour les pensions non-recouvrables, principalement en cas de décès de titulaires de pension ayant demeuré à l'étranger. Le montant des décharges établies par la CNAP en matière de prestations s'est élevé en 2010 à 85.360,40 €(nombre de décharges: 87) contre 65.256,50 €en 2009.

642 Extournes de cotisations indues:..... 2.629.670,55 €

Pour 2010, le montant des cotisations d'assurance pension extournées à la suite de redressements et de recalculs s'est élevé à 2.629.670,55 € soit une diminution de 23,23% par rapport à l'exercice précédent. Il se compose d'une part d'un montant de 1.645.544,38 €représentant des restitutions de cotisations (part assuré, part employeur et part Etat) indûment prélevées. Ensuite, la part personnelle des cotisations calculées au taux de 8% et remboursées à l'assuré dont l'assiette de cotisation totale dépasse le maximum prévu à l'article 241, al.3 du CSS, s'est élevée en 2010 à 984.126,17 €

- 65 **Frais de gestion du patrimoine:**.....**0,00 €**
- 66 **Charges financières:**.....**1.993,53 €**
- 67 **Dotations aux provisions et aux amortissements:**.....**0,00 €**
- 69 **Dépenses diverses:****0,50 €**

TOTAL DES DEPENSES COURANTES:3.464.730.582,54 €

81 **Opérations sur réserves et sur reports:****31.916.091,89 €**

81610013: **Dotation au fonds de roulement:**..... **31.916.091,89 €**

La dotation au fonds de roulement est calculée comme suit :

Calcul Fonds de roulement:	2009	2010
Prestations de l'exercice précédent (cpte 61)	2.495.722.786,38	2.708.496.732,32
15% des prestations de l'exercice précédent	374.358.417,96	406.274.509,85
Fonds de roulement initial de l'exercice	353.048.669,17	374.358.417,96
Dotation au Fonds de roulement	21.309.748,79	31.916.091,89

(Voir sous sub 6302 à la page 14)

TOTAL DES DEPENSES :3.496.646.674,43 €

RECETTES

70 Cotisations des assurés et des employeurs:2.324.438.693,46 €

700 Cotisations obligatoires normales:.....2.295.712.107,89 €

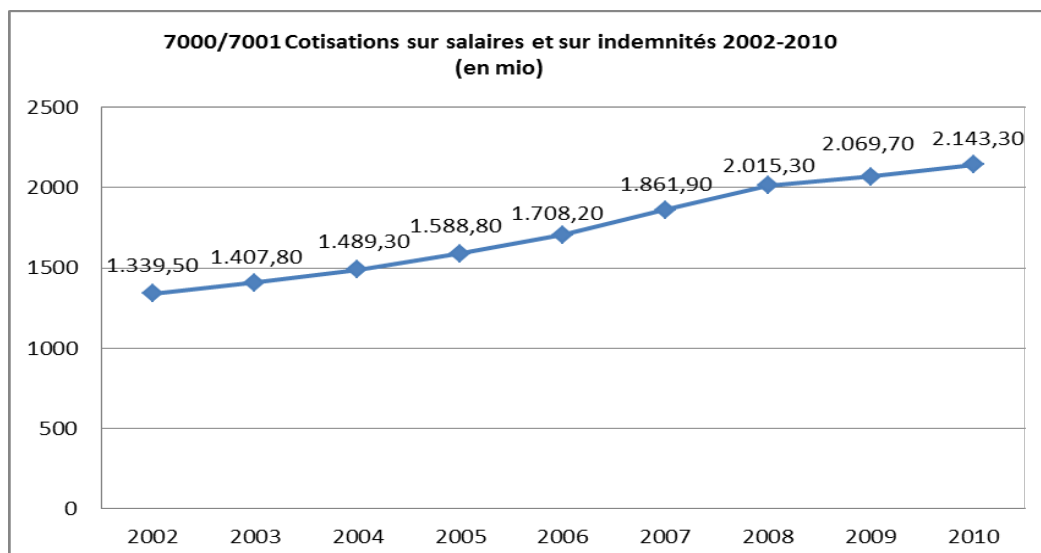
7000/7001 Cotisations sur salaires et sur indemnités: 2.143.294.646,32 €

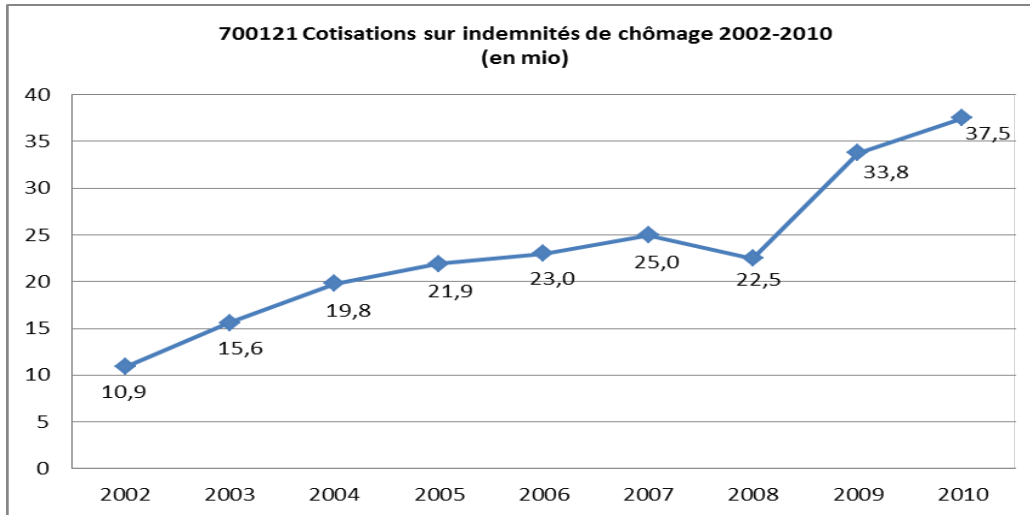
Le montant des cotisations à charge des assurés (8%) et des employeurs (8%) est passé de 2.069,7 millions à 2.143,3 millions, soit une augmentation de 3,56%. Cette augmentation est en légère progression par rapport au taux de 2,7% réalisé en 2009 mais reste encore largement inférieure aux taux constatés au cours des exercices précédents. On note une progression de 3,61% au niveau des cotisations sur salaires qui s'élèvent au 31.12.2010 à 2.065,0 millions.

La loi sur le statut unique entrée en vigueur au 01.01.2009 et introduisant la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie pour tous les salariés du secteur privé, a entraîné un déplacement important de cotisations sur indemnités pécuniaires (compte 700103) vers le poste des cotisations normales sur salaires (compte 7000).

Au niveau des cotisations sur indemnités de chômage on constate une progression de 11,03% par rapport à fin 2009. Cette situation reflète évidemment l'évolution toujours inquiétante sur le marché de l'emploi avec au 31.12.2010 un taux de chômage de 6,5%.

Cotisations sur salaires et sur indemnités					
	Cotisations sur:	2007	2008	2009	2010
7000	Salaires	1.782.592.067	1.935.345.938	1.993.095.051	2.064.993.663
700103	Indemnités pécuniaires	43.196.802	46.865.899	32.120.482	29.215.850
700121	Chômage	24.965.000	22.513.182	33.752.642	37.474.161
700122	Pré retraite	9.314.000	9.769.921	9.930.750	10.800.880
700124	RMG	1.862.000	826.748	762.068	810.092
	TOTAL 7000/7001	1.861.929.869	2.015.321.688	2.069.660.992	2.143.294.646
	Variation en %	9,00%	8,24%	2,70%	3,56%





7002 Cotisations des non-salariés:..... 134.673.778,18 €

	ANNEE	2007	2008	2009	2010
700200	Cotisations des non-salariés	110.627.657	118.810.084	128.030.819	130.705.727
700201	Cotisations à charge du FOA	3.804.776	3.592.972	3.955.346	3.968.052
	TOTAL	114.432.433	122.403.056	131.986.166	134.673.778
	Variation en %	4,61%	6,97%	7,83%	2,04%

7004 Autres cotisations :..... 17.743.683,39 €

		Autres cotisations			
	Cotisations sur:	2007	2008	2009	2010
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.140.504	2.265.492	2.457.791	2.710.339
7004103	Cotisations service volontariat	55.045	147.537	181.300	197.207
7004104	Cotisations congé parental	8.323.251	8.331.667	9.050.770	9.750.565
7004105	Cotisations sportifs d'élite	3.015	0	1.346	3.271
7004110	Cotisations à charge de l'ass. dépend.	2.893.134	3.633.628	4.105.712	4.506.931
7004120	Cotisations ass. maternelle	664.039	651.440	597.875	575.370
	Total	14.078.988	15.029.764	16.394.795	17.743.683
	Variation en %	1,72%	6,75%	9,08%	8,23%

Evolution du nombre de cotisants		31.12.2009	31.12.2010	Variation
Ass. obligatoire				
700003	Cotisations sur salaires	307.001	314.686	
700103	Cotisations sur ind. péc. de maladie *	p.m.	p.m.	
700121	Cotisations chômage	7.761	7.568	
700122	Cotisations préretraite	1.260	1.299	
700124	Cotisations RMG	418	434	
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	659	666	
7004103	Cotisations service volontariat	75	55	
7004104	Cotisations congé parental	2.063	2.248	
7004105	Cotisations sportifs d'élite	1	1	
7004110	Cotisations à charge de l'ass. dépendance	659	736	
7004120	Cotisations assistance maternelle	262	235	
	Sous-total:	320.159	327.928	
Non-salariés			0	
700201	Indépendants agricoles	2.710	2.522	
700200	Autres indépendants	16.516	15.974	
	Sous-total:	19.226	18.496	
	Total:	339.385	346.424	2,07%

* Données non disponibles

701 Rappels, achats et restitutions de cotisations:..... 18.726.196,48 €

	ANNEE	2007	2008	2009	2010
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	26.567	15.053	25.380	0
70113	Achat rétroactif	5.002.425	6.037.952	2.966.966	15.719.853
70114	Restitutions de cotisations	1.221.982	1.264.146	379.472	3.006.344
	Total	6.250.974	7.317.151	3.371.818	18.726.196

Ad – 70111 : La prise en charge par l'Etat de la computation de périodes de service militaire obligatoire (Loi du 30.5.1984) s'élevant pour 2010 à 26.038,92 € sera demandée ensemble avec le montant dû pour 2011 au cours de l'exercice 2011. (L'art.18.0.42.005 étant un crédit non limitatif sans distinction d'exercice.)

Ad - 70113/70114 : Le chiffre de 18.726.196,48 représente les montants dus pour les exercices 2009 et 2010 tandis que ceux comptabilisés en 2009 à savoir, 2.966.966 et 379.472, représentaient les soldes de l'année 2008. Avant la fusion, les montants réellement dus pour une année précise pouvaient différer de ceux effectivement comptabilisés par le CCSS vu que les intervalles de transfert de cotisations vers le CCSS pouvaient varier d'une caisse de pension à l'autre. A partir du 1er janvier 2010, les montants en rapport avec l'achat rétroactif et les restitutions de cotisations sont directement perçus par la CNAP et ne sont plus transférés vers le CCSS.

Les montants réellement dus pour une année spécifique sont les suivants :

ANNEE	2007	2008	2009	2010
Achat rétroactif	5.705.305	6.806.022	8.092.465	7.627.387
Restitutions de cotisations	1.145.063	1.006.331	1.343.421	1.662.923
Total	6.850.368	7.812.353	9.435.886	9.290.310
Variation en %	16,98%	14,04%	20,78%	-1,54%

Evolution du nombre de cas	2007	2008	2009	2010
Achat rétroactif	548	571	637	655
Restitutions de cotisations	135	115	138	147

71 Cotisations à charge des pouvoirs publics:1.160.716.174,96 €

ANNEE	2007	2008	2009	2010
Montant	1.001.822.885	1.083.402.422	1.115.177.296	1.160.716.175
Variation en %	8,68%	8,14%	2,93%	4,08%

Le montant de la participation des pouvoirs publics (8%) est calculé sur la base des cotisations de l'assurance obligatoire et volontaire des assurés et des employeurs ainsi que de l'achat rétroactif. On constate évidemment un fléchissement similaire à celui en rapport avec les cotisations sur salaires et sur indemnités.

Calcul de la part Etat dans les cotisations pour l'exercice 2010			
Compte	Libellé	Montant	Participation Etat
700003	Cotisations sur salaires	2.064.993.663,17	oui
700103	Cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie	29.215.850,45	oui
700121	Cotisations chômage	37.474.160,58	oui
700122	Cotisations préretraite	10.800.879,70	oui
700124	Cotisations RMG	810.092,42	oui
700200	Cotisations non-salariés	130.705.726,62	oui
700201	Cotisations à charge du FOA	3.968.051,56	oui
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.710.339,34	oui
7004103	Cotisations service volontariat	197.206,68	oui
7004104	Cotisations congé parental	9.750.565,07	oui
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.271,20	oui
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dépendance	4.506.931,42	oui
7004120	Cotisations assistance maternelle	575.369,68	oui
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	0,00	non
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	15.719.852,93	oui
70114	Restitutions de cotisations	3.006.343,55	non
7020	Cotisations assurance continuée	9.726.408,72	oui
7021	Cotisations assurance facultative	273.980,37	oui
70	Total	2.324.438.693,46	
	A déduire pour calcul de la part Etat:		
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	0,00	
70114	Restitutions de cotisations	3.006.343,55	
	Total servant de base de calcul (16%)	2.321.432.349,91	
	et dont la moitié représente la part Etat (8%)	1.160.716.174,96	

72 Participation de tiers:.....13.654,71 €

7200 Participation de l'Etat aux frais d'administration:..... 13.654,71 €

La participation de l'Etat se limite aux remboursements des frais de personnel résultant du congé politique (Règlement grand - ducal. du 06/12/1989) et s'élève à 13.654,71 € pour l'exercice 2010.

73 Transferts provenant d'autres organismes:.....2.726.932,56 €

7301 Transferts de régimes spéciaux:..... 2.726.932,56 €

Le montant de 2.726.932,56 € représente les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, à percevoir par la CNAP (assurance rétroactive) pour des périodes de service effectuées par des assurés sous le régime spécial transitoire (Chapitre II de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension).

Répartition des cotisations perçues par organisme:

Compte	ORGANISME	Montant
7301222	Caisse de Prévoyance des Fonct. et Employés Communaux	926.624,66
7301223	Ministère de la Fonction Publique, Service des pensions	1.799.883,33
7301224	S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	424,57
TOTAL :		2.726.932,56

732 Répartition des cotisations:..... 0,00 €

Suite à l'abolition de la communauté de risque, le compte [732] n'est plus utilisé.

74 Revenus sur immobilisations:.....0,00 €

76 Produits divers de tiers:6.019.410,31 €

760 Recours contre tiers responsables:..... 2.549.195,09 €

En vertu de l'art. 232 du CSS, la CNAP a recouvert au cours de l'année 2010 un montant de 2.549.195,09 € contre 1.037.164,82 € en 2009. Le montant recouvert est sujet à des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre, car il dépend d'une part du nombre de recours et d'autre part, de la réparation du dommage par les assureurs de tiers responsables.

761 Intérêts de retard sur cotisations: 2.366.900,88 €

Ce compte enregistre les intérêts de retard sur cotisations. Les intérêts moratoires sont dus avec les cotisations et comptabilisés sur un compte spécifique.

762 Amendes d'ordre employeurs sur cotisations: 33.000,96 €

Ce compte enregistre les amendes infligées aux chefs d'entreprises qui n'exécutent pas ou qui exécutent tardivement les obligations en matière de cotisations leur imposées par la caisse, ou qui fournissent tardivement ou de façon inexacte les renseignements auxquels ils sont tenus.

765 Retenues pour pensions: 1.019.587,38 €

Le montant des retenues pour pensions des employés statutaires de la CNAP s'élève à 1.019.587,38 € pour l'exercice 2010.

769 Produits divers: 50.726,00 €

Ce montant comprend une indemnité de perception de 3.143,23 € pour les exercices 2009 et 2010 représentant 1% du montant des cotisations syndicales transférées; ainsi que les montants remboursés en application de l'article 229, alinéa 2, de l'ancien C.A.S. concernant la part des pensions rétablies dépassant d'autres rentes, pensions ou pensions alimentaires et s'élevant pour 2010 à 47.582,77 €

77 Produits financiers: 2.720.098,13 €

771 Revenus sur placement à moins d'un an: 2.720.079,80 €

Compte	Revenus sur :	2009	2010	
7710	Comptes courants	86.394,95	15.541,69	
7711	Dépôts	4.425.550,28	2.122.048,56	
7712	Revenus sur placements CASS	749.639,33	582.489,55	
TOTAL :		5.261.584,56	2.720.079,80	-48,30%

La régression des revenus sur placements à moins d'un an de -48,30% est due à la régression des taux offerts par les établissements bancaires en 2010 par rapport à 2009. Il y a lieu de préciser que les revenus sur placements CASS étaient comptabilisés en 2009 au compte [732] – Répartition de cotisations.

79 Recettes diverses: 11.710,30 €

Cette recette résulte principalement de cotisations récupérées de faillites se situant avant 1984 ainsi que de certains redressements concernant des exercices antérieurs.

TOTAL DES RECETTES COURANTES: 3.496.646.674,43 €

81 Opérations sur réserve et sur report: 0,00 €

TOTAL DES RECETTES : 3.496.646.674,43 €

EXAMEN DU BILAN

ACTIF

2 Valeurs immobilisées:0,00 €

4 Tiers:.....927.530.741,18 €

40/41 DEBITEURS:.....450.575.372,41€

410 Bénéficiaires prestations:951.642,12 €

Le montant des pensions indûment payées et qui sont à restituer à la CNAP s'élève à 951.642,12 € pour 2010.

411 Cotisations, intérêts moratoires, amendes et divers:.....449.623.730,29 €

Compte	Libellé	2009	2010
411200	Débiteurs Cotisations, Intérêts morat., Amendes	0,00	449.623.450,29
411959	Autres débiteurs divers	316,38	280,00
	Total:	316,38	449.623.730,29

Suite à l'abolition de la communauté de risque et conformément au plan comptable général, le compte [43520073], qui a enregistré les cotisations à l'assurance pension perçues par le CCSS jusqu'au 31.12.2009, est remplacé à partir du 01/01/2010 par le compte [411200]-Déb. Cotisations, Intérêts et amendes. Ce compte enregistre la créance en cotisations sur les cotisants. Il est utilisé par toutes les institutions, à l'exception du FDC concernant l'excédent en cotisations suivant l'article 246, alinéa 1 du CSS. Par conséquent, les soldes au 31 décembre 2009 du compte [43520073] de la CNAP et du FDC ont été regroupés auprès de la CNAP (cpte [411200]) et les comptes [43020075]-Créd. Cotisations FDC auprès de la CNAP respectivement [43520030]-Déb. Cotisations CNAP auprès du FDC servent à identifier les dettes et créances réciproques des ISS.

43 ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE:.....2.349.839,63 €

435 Organismes débiteurs:.....2.349.839,63 €

4350 Débiteurs – Frais d'administration:2.041,47 €

En 2010, la CNAP fait l'avance pour le compte de la CNPF des frais du service courrier des P&T dont le montant s'élève à 2.041,47 €

4351 Suppléments de pension:.....2.275,87 €

4352 Débiteurs - Cotisations:.....2.345.522,29 €

Compte	Libellé	2009	2010
43520018	Cotisations CNS	4.647.757,36	2.345.522,29
43520073	Cotisations CCSS	172.801.667,75	0,00
TOTAL:		177.449.425,11	2.345.522,29

Le plan comptable général dispose que le compte [43520073], qui a enregistré les cotisations à l'assurance pension perçues par le CCSS jusqu'au 31.12.2009, est remplacé à partir du 01/01/2010 par le compte [411200]-Déb. Cotisations, Intérêts et amendes.

44 ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES:.....21.209.779,71 €

4410 Cotisations:20.781.067,23 €

Le montant de 19.926.390,48 € représente le solde pour l'exercice 2010 de la participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension tandis que le montant des cotisations dues à la CNAP par le Ministère de la Fonction Publique au titre des dispositions du chapitre II de la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes de pension s'élève à 854.676,75 €

4412 Prestations:415.057,77 €

4413 Frais d'administration:13.564,71 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF:453.395.749,43 €

4810 Frais d'administration payés d'avance:1.324.794,22 €

Sous ce compte figurent surtout (1.321.729,87 €) les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2011, payées en décembre 2010.

4811 Prestations payées d'avance:.....217.720.500,69 €

Ce montant représente les pensions de la CNAP pour le mois de janvier 2011 avancées fin décembre 2010.

4815 Débiteurs cotisations, amendes et intérêts :234.350.454,52 €

Ce montant comprend d'une part, le décompte des cotisations perçues par le CASS en décembre 2010 et la répartition des intérêts et amendes payées en 2010, d'un montant total de 8.365.383,80 €comptabilisé sous [48153].

D'autre part, le compte [48152] est utilisé pour enregistrer la régularisation des cotisations à recevoir de la part du CASS pour l'exercice en cours avec les acomptes versés. Par conséquent, les ISS procèdent à la fin de l'exercice en période 13 à une rectification au niveau des acomptes en débitant le compte [48152] et en créditant le compte [411200] du même montant. Les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice et s'élèvent à 225.985.070,72 €au 31 décembre 2010.

5 Comptes financiers:.....496.485.242,01 €

Compte	Libellé	2009	2010
50	Valeurs mobilières	0,00	0,00
512	Comptes courants	3.113.529,48	2.673.893,17
513	Comptes à terme	384.200.000,00	493.700.000,00
514	Chèques postaux	522.188,41	43.955,79
518	Intérêts courus	65.788,29	67.393,05
51	Banques et Etabl. Financ.	387.901.506,18	496.485.242,01
TOTAL :		387.901.506,18	496.485.242,01

L'excédent de trésorerie, représentant la différence entre la trésorerie au 31 décembre de l'année écoulé et le fonds de roulement, correspondant à quinze pour cent des prestations annuelles de l'exercice précédent, s'élève au 31 décembre 2010 à 90.210.732,16 € et sera transféré au FDC.

Compte	Libellé	31.12.2010
5	Comptes financiers	496.485.242,01
1061002	Fonds de roulement	406.274.509,85
SOLDE :		90.210.732,16

512 Banques :.....2.673.893,17 €

513 Placements à moins d'un an :.....493.700.000,00 €

514 Chèques postaux :43.955,79 €

518 Intérêts courus sur placements :67.393,05 €

Voir Annexe 4 : Intérêts courus sur placements.

TOTAL DE L'ACTIF:..... 1.424.015.983,19 €

P A S S I F

1 Capitaux permanents:.....800.153.451,05 €

Compte	Libellé	2009	2010
1061002	Fonds de roulement	374.358.417,96	406.274.509,85
1061020	Réserve admin. par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
106	Total Réserve:	768.237.359,16	800.153.451,05

Le total de la réserve gérée par la CNAP suivant les dispositions des articles 246 et 247 du CSS modifiés par la loi du 06 mai 2004 s'élève au 31 décembre 2010 à 800.153.451,05 € (Voir sous sub 6302 - page 14 et sub 816 - page 16).

4 Tiers:.....623.862.532,14 €

40 CREDITEURS:.....229.153.734,18 €

400 Frais d'administration :.....1.448.944,30 €

Sont enregistrés à ce poste les frais d'administration se rapportant à l'exercice 2010 dont les factures ne sont parvenues à la CNAP qu'en 2011.

401 Prestations en espèces:.....1.684.943,33 €

Compte	Libellé	2009	2010	Variation
40121	Pensions en suspens	1.527,89	0,00	
40122	Saisies en suspens	1.571.481,33	1.684.943,33	
	Total:	1.573.009,22	1.684.943,33	7,12%

Au 31 décembre 2010, ce compte reprend seulement des retenues effectuées par l'application de saisie-arrêt dont la validation juridique reste en souffrance, s'élevant à 1.684.943,33 €

406 Cotisations :.....225.985.070,72 €

Ce compte enregistre les acomptes sur cotisations compris dans le calcul CCSS. Afin de renseigner séparément le montant des acomptes établis par le CCSS dans le calcul des cotisations, le CCSS procède une fois par année (au mois de février lors du calcul de décembre précédent) à une correction au niveau des comptes 40600x en contrebalançant le compte [40603] du même montant. Pour toutes les ISS, les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice. (voir sub 4815 à la page 24).

409 Créditeurs divers: 34.775,83 €

Compte	Libellé	2009	2010
40901	Arrérages étranger à payer	19.498,33	27.362,67
40909	Créditeurs divers	42.484,59	7.413,16
Total:		61.982,92	34.775,83

430 ORGANISMES CREDITEURS: 394.708.460,46 €

Compte	Libellé		Montant
	Organisme	crédeur pour	
4300073	CCSS	frais d'administration	6.966.711,69
4300075	FDC	frais d'administration	468.718,66
430118	CNS	remb.de prestations (rapports médicaux) avancées	3.033,20
43020073	CCSS	cotisations du personnel	134.620,60
43020075	FDC	cotisations	387.135.376,31
Total:			394.708.460,46

440 ETAT CREDITEUR: 0,00 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF: 337,50 €

4824/6 Produits divers perçus d'avance: 0,00 €

4829 Produits divers perçus d'avance: 337,50 €

Les avances sur loyers dus pour 2011, payées à la fin de l'exercice 2010 par les membres du personnel de la CNAP pour les emplacements loués dans bâtiments administratifs (site 1 et 2) ainsi qu'au parking du Forum Royal, s'élèvent à 337,50 €

TOTAL DU PASSIF 1.424.015.983,19 €

Luxembourg, le 27 avril 2011